



Monsieur Luc CHATEL  
Ministre de l'Éducation nationale  
110 rue de Grenelle  
75007 PARIS

N/R : CC/NA 2 11/12

Paris, le 29 août 2011

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous informer que le SE-Unsa a décidé, lors de son dernier conseil national, d'engager les directeurs d'école dans une action de blocage de remontées administratives. En effet, alors que vous leur aviez laissé quelque espoir de règlement positif de ce dossier par un courrier que vous aviez adressé au SE-Unsa le 15 février dernier, une note des directeurs de la DGESCO et de la DAF, adressée aux recteurs le 4 juillet, est venue mettre le feu aux poudres.

Il y est demandé explicitement aux recteurs et inspecteurs d'académie de cesser sur le champ tout recrutement ou tout renouvellement de personnels sur des emplois d'aide administrative.

Le SE-Unsa n'accepte pas cette situation. Le protocole que nous avons signé en 2006 avec Gilles de Robien, alors ministre de l'Éducation nationale, reconnaissait pour la première fois la nécessité d'une aide administrative pour les directeurs d'école.

Depuis quatre ans, cette aide a, sans conteste, facilité le fonctionnement des écoles. Elle s'est révélée d'autant plus nécessaire que les tâches et missions des directeurs se sont encore multipliées et complexifiées depuis.

Il y a rupture unilatérale de cet engagement ministériel. Les directrices et directeurs d'école ne sont pas corvéables à merci. Dans ce contexte, le SE-Unsa leur demande de ne se consacrer qu'aux tâches prioritaires, notamment pédagogiques, et de bloquer durant le mois de septembre les remontées administratives.

Ces emplois d'aide administrative doivent être rétablis sans tarder, sauf à générer une nouvelle dégradation de la situation de l'école primaire déjà mal en point. Si tel ne devait pas être le cas, vous prendriez alors, Monsieur le Ministre, la responsabilité de voir s'installer durablement un conflit.

Je vous demande de bien vouloir porter toute votre attention sur ce dossier. La question du secrétariat administratif est restée trop longtemps soumise aux aléas des politiques de l'emploi aidé. Elle doit désormais trouver une réponse pérenne. Par ailleurs, une réflexion plus large doit être ouverte sur le fonctionnement même des écoles primaires et sur la direction d'école qui rencontrent des difficultés aujourd'hui structurellement indépassables.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma considération respectueuse.

**Christian CHEVALIER**  
Secrétaire général